VILLE DE Prévost

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 843

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 décembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté, par résolution et conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le projet de règlement suivant :

- Règlement d'urbanisme durable de la Ville de Prévost numéro 843

Au point de vue de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, les enjeux contemporains liés à l'habitation, à la préservation des milieux naturels et à la lutte et l'adaptation aux changements climatiques rendent la mise à jour des orientations d'aménagement, datant de 2008, nécessaire tout comme l'arrimage des outils réglementaires en lien avec l'évolution des principes urbanistiques.

Le présent projet de règlement est un acte assujetti en vertu de la *Politique de participation publique*. Toutefois, en vertu de l'article 80.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement 843 n'est pas un acte susceptible d'approbation référendaire. Également, le règlement 843 n'est pas visé par le second projet de règlement et donc n'est pas visé par le processus d'approbation référendaire de la *Politique de participation publique*.

<u>Description du projet de règlement</u>

Objet du règlement :
- Adopter un règlement d'urbanisme durable

<u>Territoire visé par le présent règlement</u>

L'ensemble du territoire de la Ville.

2870, boul. du Curé-Labelle
Prévost (Québec) J0R 1T0

450 224-8888, poste 6294
greffe@ville.prevost.qc.ca

ville.prevost.qc.ca

Mesures de participation publique

Conformément à la *Politique de participation publique*, seront appliquées pour cet acte assujetti, les mesures de participation publique suivantes : mesures d'information, mesures de consultation et mesures de rétroaction.

Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement

Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 843 aura lieu le **jeudi 11 janvier 2024 à 19 h, à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale, à Prévost**. Ladite assemblée sera présidée par monsieur Paul Germain, maire.

Au cours de cette assemblée, des explications sur le projet de règlement et les conséquences de son adoption seront données et toutes les personnes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement pourront se faire entendre.

Le projet de règlement peut être consulté auprès du Service du greffe (hôtel de ville) situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle ou auprès du Service de l'urbanisme et du développement économique situé au 2945, boulevard du Curé-Labelle, pendant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 18 DÉCEMBRE 2023.

Me Caroline Dion
Greffière

2870, boul. du Curé-Labelle
Prévost (Québec) J0R 1T0

450 224-8888, poste 6294
greffe@ville.prevost.qc.ca

ville.prevost.qc.ca